

KY/AP  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--- // ) E C R E T N° 428/PR/MISDN. ---  
-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

WU la Proclamation du 22 Décembre 1965;  
WU le Décret N° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;  
WU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes;  
WU la Loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne;  
WU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;  
WU le Décret N° 306/PR/MISDN du 5 Août 1966, portant Réorganisation des Forces Armées Dahoméennes;  
SUR Proposition du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes;  
APRES Avis du Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale,

// ) E C R E T E

ARTICLE 1ER:- Sont promus au Grade de Sous-Lieutenant à titre définitif les Elèves Officiers dont les noms suivent:

- ATKPE LAGNON Michel
- HODONOU Sylvestre
- KITOYI Arcade
- BONI AWE Aristide
- TOSSOU HOUNNOU Marcellin
- BADJOGOUME Hilaire

ARTICLE 2 :- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1966, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,

Le Minist're des Finances et  
des Affaires Economiques,

N. S O G L O.-

Fait à COTONOU, le 16 Novembre 1966  
Pour le Président de la République absent  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Défense Nationale chargé de  
l'Intérim.-

Lieutenant-Colonel Ph. A H O.-

AMPLIATIONS :

- PR 5 - MISDN 8 - ELEG/PAD 45 -
- CAB/MIL 2 - MINISTRES 10 -
- COMPTABLE FINANCIER I
- JORD I - SGG-Intéressé 7 -